

Foncière des 6^e,7^e arrondissements de paris

COMMUNIQUE DE PRESSE

Foncière de Paris / Foncière des 6ème et 7ème arrondissements de Paris

Paris, le 4 novembre 2014

- Fusion-absorption de Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Paris (SIIC) par Foncière de Paris (SIIC) au cours du premier semestre 2015 sur la base des comptes au 31 décembre 2014 1
- Spécialisé sur le marché de l'immobilier de bureaux à Paris, le nouvel ensemble totalisera un actif consolidé d'environ 3 Md€ en valeur vénale
- Le niveau estimé de LTV post fusion serait de 46% pour une dette nette de 1,1 Md€²
- Une amélioration de la liquidité du titre, un flottant de l'ordre de 20%, et une capitalisation boursière d'environ un milliard d'euros

Le mardi 4 novembre 2014, le Conseil de Surveillance de Foncière de Paris, sur proposition de son Directoire, et le Conseil d'administration de Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Paris se sont réunis et ont approuvé le principe d'une fusion-absorption de Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Paris par Foncière de Paris.

Cette opération permettra aux actionnaires des deux sociétés cotées de disposer des atouts suivants :

- Une fusion relutive du fait de l'annulation de la participation de 17,6% du capital de Foncière des 6ème et 7ème actuellement détenue par Foncière de Paris
- Une clarté stratégique totale : un patrimoine de qualité concentré pour près de 90% dans Paris, Boulogne-Billancourt et Levallois-Perret
- Des moyens renforcés pour assurer un développement à long terme sur la même catégorie d'actifs

Le nouvel ensemble totalisera un actif consolidé d'environ 3 Md€ en valeur vénale³.

¹ Opération soumise à la décision des assemblées générales extraordinaires des actionnaires des deux sociétés à tenir en mai 2015 au plus tard.

² Dette retraitée de la dette affectée au crédit-bail (0,40 Md€)

³ Outre 2,25 Md€ de patrimoine locatif immobilier, l'actif consolidé est constitué par les encours de crédit-bail gérés en extinction (0.44 Md€) et, pour le solde, par les valeurs mobilières, les actifs courants et la trésorerie.

Pour les équipes, ce projet de fusion représente une opportunité de mettre en commun et de valoriser leurs expériences et leurs compétences.

Une approche multi-critères sera retenue pour estimer la parité de fusion (critères patrimoniaux et de marché). Sous réserve des travaux des commissaires à la fusion qui doivent être désignés, la parité pourrait se situer entre 0,15 et 0,20 action Foncière de Paris pour une action Foncière des 6^{ème} et 7^{ème}; cela sur la base des critères suivants : ANR par action au 30 juin 2014, cours de bourse et dividende par action.

Courant mai 2015, les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés se réuniront afin de se prononcer sur cette opération et le projet de traité de fusion, au vu du rapport des commissaires à la fusion désignés dans l'intervalle.

Un dossier sera déposé auprès de l'Autorité de la Concurrence et un document E sera soumis au visa de l'AMF.

L'admission à la cote des nouvelles actions devrait intervenir avant l'été 2015.

A l'issue de cette opération, le capital social du nouvel ensemble restera principalement détenu par les compagnies d'assurances actuellement au capital : Covéa, Allianz, Assurances du Crédit Mutuel, Generali, Le Conservateur, Zurich. Les principaux actionnaires des sociétés feront en sorte de ne pas dépasser les seuils de 30% du capital et des droits de vote du nouvel ensemble au résultat de la fusion.

A l'avenir, la simplification de l'organisation de ces deux entités devrait permettre d'optimiser la création de valeur pour l'actionnaire et d'assurer de façon pérenne la poursuite de la croissance régulière du dividende.

A PROPOS DE FONCIERE DE PARIS

Foncière de Paris est cotée sur le marché Euronext Paris depuis 1987 (Mnémonique FDPA, code ISIN : FR0000034431). www.fonciere-de-paris.fr

A PROPOS DE FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS (SIIC)

Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris (SIIC) est cotée sur le marché Euronext Paris depuis 2007 (Mnémonique SRG, code ISIN : FR0010436329).

www.fprg.fr

CONTACTS

FONCIERE DE PARIS / FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS

François Thomazeau / Olivier Riché / Arnaud Pomel - 01 53 70 77 77

Séverine Farjon - 01 53 70 77 73 – farjon@foncieredeparis.fr